

La géolocalisation est un procédé permettant de positionner un objet, une personne, ... sur un plan ou une carte à l'aide de ses coordonnées géographiques.

Cette opération est réalisée à l'aide d'un terminal (boîtier émetteur) capable d'être localisé grâce à un système satellite, qui renvoie le signal à un récepteur GPS (internet, téléphone portable, plate-forme d'assistance par exemple) et qui permet de publier, en temps réel ou de façon différée, ses coordonnées géographiques (latitude/longitude).

Les positions enregistrées peuvent être stockées au sein du terminal et être extraites postérieurement, ou être transmises en temps réel vers une plate-forme logicielle de géolocalisation.

La transmission temps réel nécessite un terminal équipé d'un moyen de télécommunication de type GSM/GPRS, radio ou satellite lui permettant d'envoyer les positions à des intervalles réguliers.

Ceci permet de visualiser la position du terminal au sein d'une carte à travers une plate-forme de géolocalisation le plus souvent accessible depuis internet.

## La géolocalisation pour les personnes désorientées :

La géolocalisation apporte une solution de sécurité aux personnes âgées souffrant de désorientation ou d'isolement et leur permet ainsi de retrouver une certaine autonomie.

Elle peut également être utilisée par les maisons de retraite, cliniques et hôpitaux, afin de sécuriser et gérer les déplacements (sortie et entrée de zone) des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

La personne aidée a deux possibilités :

- Porter un petit boîtier GPS (à la taille, au bras, ...) permettant :
  - une localisation instantanée : la famille (ou la plate-forme d'assistance) peut localiser le boîtier en se connectant à une adresse internet sécurisée,
  - une localisation ponctuelle en appelant le boîtier, qui renvoie automatiquement sa position,
  - une localisation régulière : le boîtier envoie sa position toutes les minutes par exemple,
  - l'envoi d'un signal d'alerte par SMS ou mail si le porteur sort de la zone de sécurité et en cas de malaise ou de chute,
  - un appel d'urgence en appuyant sur un bouton.
  
- Utiliser son propre téléphone portable pour être localisé(e). Cette solution est intéressante si la personne utilise déjà un téléphone portable en toute autonomie.



A qui s'adresser ?

Plusieurs sociétés proposent ce service.  
Pour plus d'information, contactez le CLIC au 02.40.62.64.64